

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS NATIONAL DE POESIES
ECOLE ELEMENTAIRE HENRY DUNANT**

Treize élèves, de l'école élémentaire Henry DUNANT ont reçu dans la catégorie rêves d'enfants, le premier prix du concours national de poésie.

La remise des prix aura lieu le samedi 17 mars 2007 à la mairie du 11^{ème} arrondissement de Paris.

Afin de réduire la part supportée par les parents, la Commune est sollicitée par l'association départementale - Office Central de la Coopération à l'Ecole pour une participation de 1 500 euros (mille cinq cent euros).

Cette subvention contribuera au déplacement, voyages, repas, hébergement et visite de sites culturels.

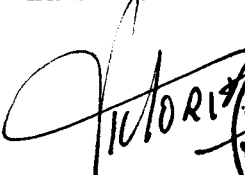
Il est à noter que cette école est située en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) et du réseau Ambition Réussite. Il s'agit donc d'un public reconnu d'un milieu socio économique très modeste.


Par conséquent, je vous demande :

- D'accorder une subvention de 1 500 euros (mille cinq cent euros) à l'association départementale – Office Central de la Coopération à l'Ecole ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE


René Paul VICTOR



**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS NATIONAL DE POESIES
ECOLE ELEMENTAIRE HENRY DUNANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-39 présenté par le Député-Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration générale ;


Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'attribution d'une subvention de 1500 euros (mille cinq cent euros) à l'association départementale – Office Central de la Coopération à l'Ecole, afin de permettre dans le cadre du concours national de poésie, le déplacement de treize enfants et accompagnateurs de l'école Henry DUNANT.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIN

